

16 octobre 2019

Performance des OPC¹ - France • août 2019

La performance des fonds obligations retrouve son niveau de fin 2016

La performance annuelle des fonds non monétaires s'élevé à + 1,6 % en août après + 1,3 % en juillet. Elle s'explique par la performance des fonds obligations soutenue par la baisse des taux longs, suivie par celle des fonds autres et mixtes (respectivement + 1,9 % et + 1,6%). A l'inverse, elle baisse sensiblement pour les fonds actions (- 0,7 %) mais la valorisation cumulée depuis le début de l'année demeure positive.

La performance des fonds monétaires reste négative (- 0,22 % après - 0,23 %) toujours en écart par rapport à la tendance de l'indice EURIBOR 6 mois en raison des caractéristiques des portefeuilles des OPC monétaires : maturité moyenne plus longue, diversification géographique.

Performance annuelle des OPC par catégorie (a)

	2016	2017	2018	juil.-19	août-19	encours août-19
FONDS NON MONETAIRES	3,2	5,9	-5,2	1,3	1,6	1 291
Fonds actions (b)	3,6	11,9	-12,0	-0,5	-0,7	311
<i>dont fonds indiciels cotés (c)</i>	<i>5,6</i>	<i>12,3</i>	<i>-6,1</i>	<i>1,2</i>	<i>2,1</i>	<i>30</i>
Fonds obligations (b)	2,7	0,6	-0,9	2,5	3,5	292
Fonds mixtes (b) (e)	2,6	4,2	-5,9	1,1	1,6	341
Fonds autres (d) (f)	4,0	6,1	-0,2	1,6	1,9	346
<i>dont fonds d'épargne salariale</i>	<i>3,6</i>	<i>6,7</i>	<i>-6,9</i>	<i>-0,1</i>	<i>0,7</i>	<i>136</i>
FONDS MONETAIRES	0,02	-0,23	-0,28	-0,23	-0,22	355

Source : Banque de France

(a) Performance annuelle nette des frais de gestion mais avant déduction des éventuels frais d'entrée et de sortie (cf. méthodologie).

(b) Hors fonds d'épargne salariale (qui sont regroupés dans les fonds « autres »)

(c) Les fonds indiciels cotés sont aussi nommés ETF (Exchange Trade Fund)

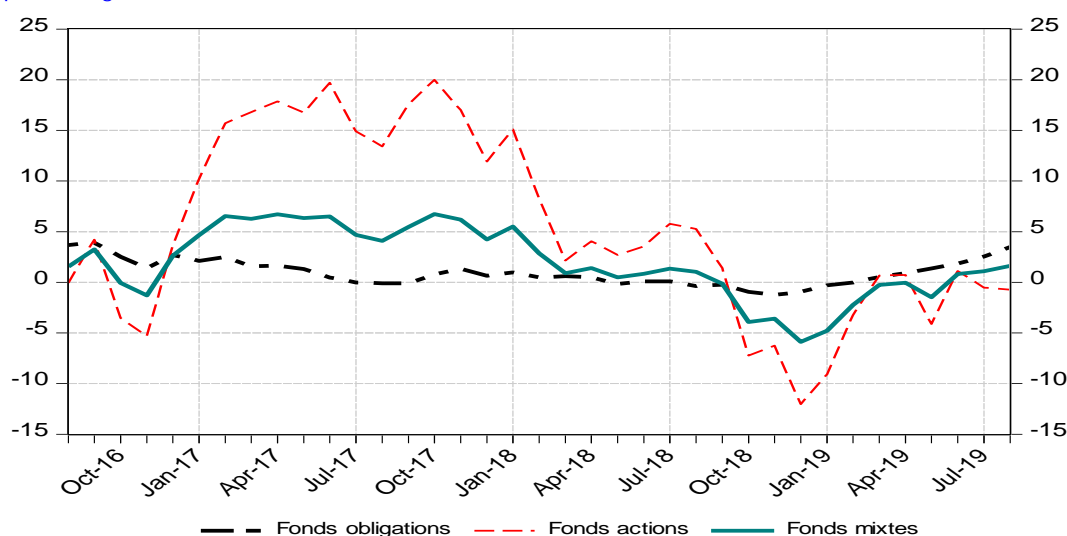
(d) Fonds d'épargne salariale, fonds immobiliers, fonds de capital investissement, fonds à formule, « hedge funds »

(e) La dénomination « fonds mixtes » remplace celle des fonds diversifiés, catégorie AMF supprimée depuis le 31/12/2017 ; le critère de classification reste identique.

(f) Prise en compte de l'encours et de la performance des fonds immobiliers à compter de juin 2016

Performance annuelle des OPC actions, obligations et mixtes

En pourcentage

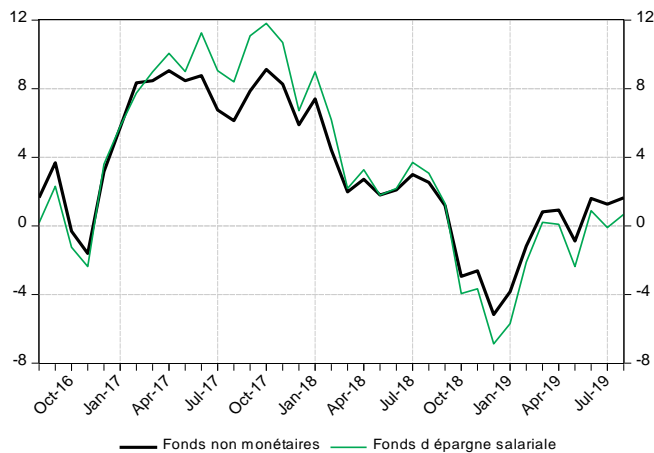


¹ OPC : Organismes de placement collectif

Performance des fonds non monétaires et fonds d'épargne salariale (a)

Performance des fonds actions (a)

En pourcentage



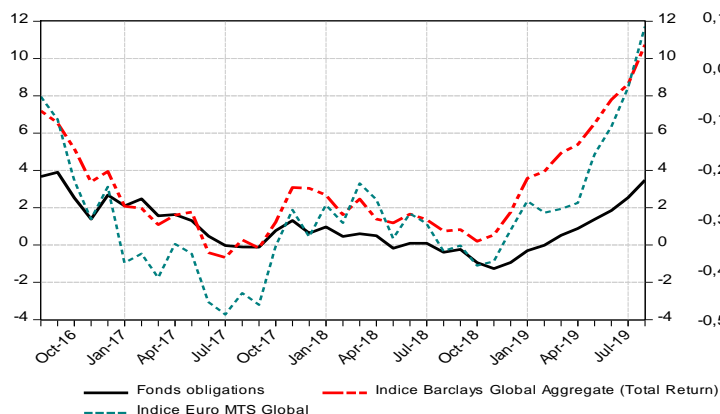
En pourcentage



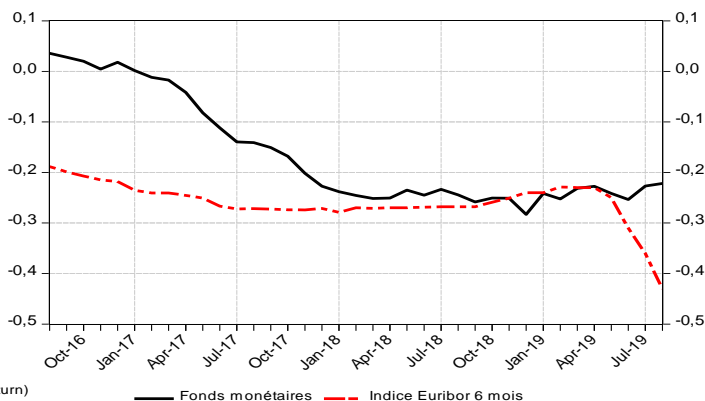
Performance des fonds obligations (a)

Performance des fonds monétaires (a)

En pourcentage



En pourcentage



Source : Banque de France, Barclays, Europerformance

(a) Performance annuelle nette des frais de gestion mais avant déduction des éventuels frais d'entrée et de sortie (cf. méthodologie).

Complément

Les catégories de fonds présentées sous revue sont issues de la nomenclature définie par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). La classification d'un fonds est déterminée en fonction de son exposition réelle aux risques dont le calcul et les seuils sont définis par les instructions AMF n° 2011-19, 2011-20 et 2011-21.

L'indice **Stoxx Europe 600** est constitué de 600 entreprises résidentes dans 18 pays européens.

L'indice **Barclays** est constitué d'obligations souveraines et quasi souveraines ainsi que d'obligations d'entreprises et de titres adossés à des actifs. Il couvre des émissions libellées en 24 devises sur des marchés développés et émergents. L'échéance résiduelle est supérieure à un an et les titres sont notés « investment grade ».

L'indice **Euro-MTS** est un indice obligataire libellé en euro qui mesure la performance du marché des emprunts d'Etat de la zone euro toutes maturités des obligations sous-jacentes confondues.

La performance des indices est mesurée par le rendement total (variation de prix et coupons/dividendes réinvestis). Les écarts de rendements entre ces indices et la performance des OPC observée en France reflète les différences de composition et d'orientation de gestion, notamment le partage entre obligations souveraines à forte liquidité émises par les grands pays avancés, les obligations souveraines moins liquides ou à couple risque-rendement plus élevé et les obligations d'émetteurs privés.

